

Département de la
Charente - Maritime

Ville de ROYAN

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Subvention à la Société
Les Baladins du
ROY-YAN

65070

Le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix
sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël
de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,
MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG,
STIPAL, TETARD, MARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMEQ par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors de sa séance du 17 février 1965, l'Assemblée
Municipale a décidé d'allouer à la Société dénommée "Groupement
des Jeunes Arts et Culture" une subvention de 1 000 F.

Or, cette Société n'a plus aucune activité et
ne peut, en conséquence, recevoir la dite subvention.

Par contre, un groupement de jeunes comédiens
royannais, "Les Baladins du ROY-YAN" s'est récemment constitué
et a sollicité l'aide de la Municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la Société "Les Baladins du
ROY-YAN" donne tant à Royan qu'aux environs, de nombreuses
représentations d'une haute tenue artistique et mérite ainsi
l'encouragement de la Municipalité.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
du 20 mai 1965

DECIDE :

- d'annuler la subvention de 1 000 F prévue en faveur du "Groupement des Jeunes Arts et Culture" sur l'état annexé au Budget Primitif pour l'exercice 1965 : chapitre 945 - Encouragement aux Sociétés culturelle.
- d'accorder aux lieu et place, une subvention de mille francs (1 000 F) à la société "Les Baladins du ROY-YAN".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 1^{er} JUIN 1965
Le Sous-Préfet,

